

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation
26/11/2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le premier décembre à vingt-et-une heures.
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire, et dans le strict respect des consignes sanitaires imposées par la crise de la Covid-19.

Date d'affichage
09 DEC. 2021

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers
En exercice 11
Présents 08
Votants 08
Dont 0 pouvoir

Absents excusés :

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick, AUMONT Alexis

Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Décision modificative N°4 complémentaire à la décision modificative N°2 (délibération 037/2021) du chapitre 65 « Autres charges gestion courante » au chapitre 012 « charges de personnel »

Madame le Maire informe qu'à la suite d'un problème de mise à jour du logiciel de paie de Berger Levraut le montant indiquée sur la décision modificative N°2 (délibération 037/2021) ne s'avère pas suffisant. Madame Le Maire explique qu'il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative complémentaire, à savoir :

- Chapitre 65 « autres charges gestion courante » - 1 500 euros
- Chapitre 012 « charges de personnel » + 1 500 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte cette proposition.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire